



*High performance. Delivered.*

## **Normes de conduite des fournisseurs**

# Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

## Introduction

Alors que nous nous efforçons constamment de fournir une haute performance à nos clients, notre entreprise et nos actionnaires, Accenture s'engage aussi à respecter les plus hautes normes éthiques et professionnelles compatibles avec nos core values (valeurs fondamentales), notre code d'éthique des affaires et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, dont Accenture est signataire.

La relation entre Accenture et ses fournisseurs est un élément important pour nous permettre d'atteindre la haute performance de notre entreprise. Les normes de conduite des fournisseurs d'Accenture, qui complètent notre Code d'éthique des affaires, énoncent les normes et les pratiques que les fournisseurs d'Accenture sont tenus de respecter.

Accenture s'engage à aider ses fournisseurs à se conformer à ces normes. En retour, Accenture attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent ces normes auprès de leurs propres fournisseurs.

Je vous remercie pour vos efforts continus et votre collaboration dans le respect des normes de conduite des fournisseurs. Veuillez adresser vos questions sur ces normes à : [procurement.support@accenture.com](mailto:procurement.support@accenture.com).

**Kai Nowosel**

Chief Procurement Officer

## Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

Table des matières	Page
Nos normes de conduite des fournisseurs en un clin d'œil	3
Violation des normes de conduite des fournisseurs	7
Où obtenir des informations et une assistance supplémentaires	8

## Nos normes de conduite des fournisseurs en un clin d'œil

Les normes conduites de nos fournisseurs sont fondées sur les core values (valeurs fondamentales) d'Accenture : **Stewardship (la gestion responsable), Best People (le développement des meilleurs talents), Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients), One Global Network (un unique réseau global), Respect for the Individual (le respect des personnes) et Integrity (l'intégrité)**. Nos core values (valeurs fondamentales) façonnent la culture de notre société et en définissent le caractère. Elles guident notre façon de nous comporter et de prendre des décisions. Chaque core value (valeur fondamentale) s'appuie sur les déclarations d'actions et les comportements spécifiques que nous attendons de nos fournisseurs.

### 1 Stewardship (la gestion responsable)

- 1.1 Respecter l'ensemble des lois environnementales en vigueur
- 1.2 Réduire les effets négatifs pour l'environnement

### 2 Best People (le développement des meilleurs talents)

- 2.1 Proscrire la discrimination de nos pratiques de travail ou d'embauche
- 2.2 Mener à terme les formations requises d'Accenture

### 3 Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients)

- 3.1 Fournir un travail de qualité et conforme aux conditions des contrats d'Accenture
- 3.2 Envoyer des offres et des factures exactes à Accenture
- 3.3 Assurer l'accessibilité aux personnes handicapées

### 4 One Global Network (un unique réseau global)

- 4.1 Respecter les lois en vigueur en matière de concurrence
- 4.2 Respecter toutes les réglementations commerciales internationales en vigueur
- 4.3 Respecter toutes les lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur
- 4.4 Protéger la confidentialité des informations personnelles

### 5 Respect for the Individual (le respect des personnes)

- 5.1 Traiter autrui avec respect et dignité
- 5.2 Reconnaître la liberté d'association et de négociation collective des employés
- 5.3 Ne pas avoir recours, encourager ou s'engager dans le travail forcé, la traite des êtres humains ou le travail dangereux des enfants
- 5.4 Respecter l'ensemble des lois du travail en vigueur
- 5.5 Fournir un environnement de travail sûr et sain
- 5.6 Ne pas participer à un usage inapproprié des réseaux sociaux

### 6 Integrity (intégrité)

- 6.1 Ne pas offrir de cadeaux ou de divertissements inappropriés aux collaborateurs d'Accenture ou à des tiers
- 6.2 Respecter toutes les lois anti-corruption, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (loi de lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis et la Bribery Act (loi de lutte contre la corruption) du R.-U. de 2010

# Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

## 1. Stewardship (la gestion responsable)

Les fournisseurs d'Accenture sont conscients de l'impact qu'ils ont sur l'environnement et s'efforcent d'en minimiser les impacts négatifs afin de préserver nos ressources naturelles pour les générations futures. Au minimum, les fournisseurs d'Accenture respectent toutes les lois et réglementations environnementales applicables et telles que celles portant sur la gestion des déchets et le recyclage.

### 1.1 Respecter l'ensemble des lois environnementales en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture respectent toutes les lois, réglementations et normes environnementales en vigueur.

### 1.2 Réduire les effets négatifs pour l'environnement

Les fournisseurs d'Accenture s'engagent à réduire leur impact négatif sur l'environnement et à donner de la visibilité concernant leur progression vis-à-vis de cet engagement. Ils encouragent le développement et l'utilisation de technologies et de pratiques écologiques et la réduction des effets négatifs sur l'environnement tout au long de leur chaîne logistique.

## 2 Best People (le développement des meilleurs talents)

Les fournisseurs d'Accenture attirent et développent les meilleurs talents pour leurs activités quelles que soient leurs caractéristiques individuelles. Ils veillent à ce que leurs employés participent à toutes les formations Accenture appropriées.

### 2.1 Proscrire la discrimination de nos pratiques de travail ou d'embauche

Les fournisseurs d'Accenture ne traitent pas les gens différemment ou moins favorablement lors de décisions d'embauche ou d'emploi en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées aux contributions, aux compétences ou aux capacités d'une personne, ou aux exigences inhérentes à l'emploi. De nombreuses lois locales partout dans le monde interdisent la discrimination des individus en fonction de certaines caractéristiques, notamment la discrimination basée sur la race, la religion, l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, l'état civil, la grossesse, le handicap, le statut HIV/SIDA, l'affiliation politique ou l'appartenance à un syndicat. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois de lutte contre la discrimination. Dans certains pays, des lois locales peuvent obliger les fournisseurs d'Accenture à, ou leur donner le droit de, protéger ou donner la priorité à une catégorie particulière de personnes lors de certaines décisions d'embauche ou d'emploi. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois qui prévalent dans les juridictions correspondantes plutôt qu'aux termes de la section 2.1.

### 2.2 Mener à terme les formations requises d'Accenture

Les fournisseurs d'Accenture aident leurs employés à se conformer aux normes de conduite des fournisseurs en s'assurant que les employés des fournisseurs suivent les formations fournies par Accenture lorsque cela est nécessaire (par exemple, lorsqu'ils interagissent avec des clients d'Accenture ou ont accès à des données ou des installations gérées par Accenture ou des clients d'Accenture).

## 3 Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients)

Les fournisseurs d'Accenture garantissent le meilleur rapport qualité/prix et cherchent continuellement à améliorer leurs produits et services.

### 3.1 Fournir un travail de qualité et conforme aux conditions des contrats d'Accenture

Après l'attribution d'un contrat, les fournisseurs d'Accenture se conforment au cahier des charges, aux exigences et aux termes et conditions. Ils ne remplacent pas un produit ou un service par un autre, ni ne se servent d'autres personnes pour s'occuper des contrats d'Accenture sans un accord préalable approuvé.

### 3.2 Envoyer des offres et des factures exactes à Accenture

Les fournisseurs d'Accenture qui préparent des propositions, offres ou négociations contractuelles pour Accenture et nos clients doivent être certains que toutes les déclarations, les communications et les représentations sont exacts et véridiques. Ils maintiennent des livres et des registres précis. Les fournisseurs d'Accenture font parvenir une facture précise et corrigent rapidement les éventuelles erreurs, et fournissent un accès raisonnable aux documents commerciaux pertinents et aux employés d'Accenture.

## Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

### 3.3 Assurer l'accessibilité aux personnes handicapées

Les fournisseurs d'Accenture doivent s'assurer que les besoins d'accessibilité sont respectés dans le cadre de leur processus d'approvisionnement. Les fournisseurs d'Accenture qui vendent du matériel, des logiciels, de la technologie Web, de la technologie d'apprentissage et d'information, ou d'autres solutions technologiques parmi leurs produits et services doivent également s'assurer que tous les produits, logiciels et/ou services fournis à Accenture répondent à tous les critères d'accessibilité pertinents, incluant (sans s'y limiter) les directives sur l'accessibilité du contenu Web 2.0AA (WCAG 2.0 AA) ou toute mise à jour ou révision de ces directives.

## 4 One Global Network (un unique réseau global)

Les fournisseurs d'Accenture mobilisent la puissance du travail en équipe au delà des frontières organisationnelles et géographiques pour offrir systématiquement des produits et services exceptionnels. Ils comprennent et se conforment aux lois et réglementations qui s'appliquent à leurs activités.

### 4.1 Respecter les lois en vigueur en matière de concurrence

Les fournisseurs d'Accenture respectent les lois sur la concurrence partout où ils font des affaires. Plus particulièrement, les fournisseurs d'Accenture comprennent et se conforment à toutes les lois sur la concurrence applicables, y compris celles liées à la collaboration et au partage d'informations avec des concurrents (que ce soit par le biais de coentreprises, d'alliances ou d'autres formes de collaboration).

### 4.2 Respecter toutes les réglementations commerciales internationales en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture qui offrent leurs services à Accenture au delà des frontières nationales comprennent et se conforment aux réglementations commerciales internationales (c'est-à-dire : contrôles des exportations, sanctions économiques et lois anti-boycott).

### 4.3 Respecter toutes les lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture se conforment aux lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme là où ils mènent leurs activités et ne s'associent avec, ni n'aident aucun tiers en vue de commettre ces crimes.

### 4.4 Protéger la confidentialité des informations personnelles

Les fournisseurs d'Accenture protègent la vie privée et se conforment aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et des données personnelles. Ils protègent les données d'Accenture, conformément aux normes fournies par Accenture, contre l'accès et l'usage non autorisés, et ne réutilisent pas de données personnelles d'Accenture pour leurs objectifs commerciaux propres sans permission préalable. Les fournisseurs d'Accenture reconnaissent que tout usage, tout partage ou toute rétention de données personnelles doit être supporté(e) par, ou basé(e) sur le consentement ou une fin commerciale légitime irréfutable, et doit se produire uniquement conformément aux modalités contractuelles convenues avec Accenture.

## 5 Respect for the Individual (le respect des personnes)

Les fournisseurs d'Accenture valorisent la diversité, assurent un environnement inclusif et traitent les gens avec respect et dignité.

### 5.1 Traiter autrui avec respect et dignité

Les fournisseurs d'Accenture soutiennent et respectent les droits de la personne tels qu'exprimés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les principes relatifs aux droits fondamentaux exposés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (des liens vers ces documents sont fournis dans la section des informations supplémentaires ci-dessous).

En conséquence, les fournisseurs d'Accenture traitent les personnes avec dignité et respect, et entretiennent le respect et la sécurité sur leur lieu de travail. Ils ne tolèrent ni violence physique, ni menaces, ni punitions corporelles, ni contrainte morale, ni violence verbale, ni comportements irrespectueux, ni intimidations, ni harcèlement d'aucune sorte (que ce harcèlement soit interdit par la loi sur la base de caractéristiques protégées ou non).

## **Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture**

### **5.2 Reconnaître la liberté d'association et de négociation collective des employés**

Les fournisseurs d'Accenture reconnaissent et respectent le droit de leurs employés d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer librement aux organisations de travailleurs de leur choix et d'entreprendre les négociations collectives permises par la loi.

### **5.3 Ne pas avoir recours, encourager ou se livrer à la traite des êtres humains, l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire ou le travail des enfants**

Les fournisseurs d'Accenture ne recourent, n'encouragent ni ne participent à la traite des personnes, ni au travail d'esclave, à la servitude, au travail forcé, asservi, obligatoire, contraint ou involontaire. Les employés des fournisseurs d'Accenture acceptent de leur plein gré les termes et conditions de leur emploi sans contrainte et peuvent mettre librement fin à leur emploi soit (i) de façon immédiate sans préavis ou (ii) sur préavis raisonnable (les périodes de préavis requises sont toujours précisées dans les contrats de travail et varient en fonction de l'ancienneté de l'employé et des exigences des lois locales).

En outre, lorsqu'ils sont autorisés par les lois du travail locales en vigueur, les fournisseurs d'Accenture peuvent récupérer auprès de l'employé qui cesse de travailler pendant une période définie : (i) les frais de formation, (ii) les paiements effectués à des fins de conservation et (iii) les bonus d'embauche ou autre forme de rémunération variable. Cela étant, les fournisseurs d'Accenture n'exigent pas des employés qu'ils travaillent plus longtemps que leur période de préavis contractuelle pour recouvrer ces dépenses, paiements ou primes.

Les fournisseurs d'Accenture ne recourent, n'encouragent ni ne participent à la traite des personnes. Entre autres choses, ils : ne détruisent, ne cachent ni ne confisquent de documents d'identité ou d'immigration et ne refusent pas aux employés l'accès auxdits documents ; ne font pas payer de frais à l'embauche ; n'embauchent pas de recruteurs qui enfreignent les lois du travail ; ne fournissent pas de logements qui enfreignent les normes de sécurité ou les lois en matière de logement ; ne se livrent pas à des pratiques de recrutement frauduleuses ou trompeuses ; ou, lorsque des documents de travail sont requis, ne négligent pas de les fournir ni ne les fournissent dans une langue que leur travailleurs ne comprennent pas.

Les fournisseurs d'Accenture ne recourent, n'encouragent ni ne participent au travail des enfants. Le travail des enfants vise le travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique ou mental. Beaucoup de pays ont un âge minimum pour le travail — les fournisseurs d'Accenture comprennent et respectent ces dispositions légales. Ils n'emploient personne sous l'âge minimum de l'instruction obligatoire. Les fournisseurs d'Accenture peuvent utiliser des programmes d'apprentissage ou de stages qui sont conformes aux lois applicables.

### **5.4 Respecter toutes les lois en vigueur en matière de travail**

Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois et normes relatives au travail, y compris les dispositions légales qui concernent le temps de travail, les heures supplémentaires et le salaire minimum légal. De plus, Accenture encourage vivement tous les fournisseurs dont les employés fournissent directement des services à Accenture et/ou à ses clients à s'engager à verser auxdits employés un salaire décent, qui sera supérieur au salaire minimum légal et tiendra compte du coût réel de la vie.

### **5.5 Fournir un environnement de travail sûr et sain**

Les fournisseurs d'Accenture sont attachés à la santé et à la sécurité de leurs employés et des visiteurs de leurs sites de travail. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois applicables relatives à la santé et à la sécurité, ils fournissent un environnement de travail sûr et sain et prennent les précautions nécessaires pour protéger tout le monde contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

### **5.6 Ne pas participer à un usage inapproprié des réseaux sociaux**

Les fournisseurs d'Accenture ne tolèrent pas l'usage irrespectueux ou peu professionnel des réseaux sociaux (que cet usage soit ou non lié à Accenture, ses activités, ses clients, ses employés ou ses partenaires commerciaux) tel que les publications ou messages à contenu injurieux, malveillant, obscène, menaçant, intimidant, ou comportant des déclarations dénigrantes de type ethnique, religieux, sexuel ou autre.

## Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

### 6 Intégrité (intégrité)

Les fournisseurs d'Accenture comprennent et se conforment à toutes les lois applicables. Les fournisseurs d'Accenture inspirent confiance en prenant leurs responsabilités, en agissant de façon éthique et en encourageant les débats honnêtes et ouverts.

#### 6.1 Ne pas offrir de cadeaux ou de divertissements inappropriés aux collaborateurs d'Accenture ou à des tiers

Les fournisseurs d'Accenture n'offrent pas de pots-de-vin, ni aucun autre paiement inapproprié que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, sous la forme de cadeaux ou de divertissements aux collaborateurs d'Accenture, aux autorités publiques, aux clients, aux partenaires commerciaux ni à aucun autre tiers ; et les employés des fournisseurs d'Accenture n'acceptent aucun cadeau ou divertissement de tiers qui sont, ou pourraient être perçus comme, des pots-de vin.

#### 6.2 Respecter toutes les lois anti-corruption, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (loi de lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis et la Bribery Act (loi de lutte contre la corruption) du R.-U. de 2010

Accenture s'engage à mener ses activités de manière éthique et honnête et ne tolère aucune corruption ni aucune autre activité enfreignant les lois anti-corruption partout où nous menons des activités. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois et normes anti-corruption applicables, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (loi de lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis et la Bribery Act (loi de lutte contre la corruption) du R.-U. de 2010.

Dans le cadre de leur activités avec Accenture ou pour le compte d'Accenture, les fournisseurs d'Accenture n'offrent pas, ne promettent pas, n'autorisent pas, ne donnent pas, ne demandent ni n'acceptent de cadeau, de prêt, de commission, de récompense ni aucun autre bénéfice, à l'attention de ou de la part de toute personne à titre d'incitation : pour commettre un acte malhonnête, illégal, ou constituant un abus de confiance ; pour obtenir, conserver ou diriger des affaires ; ou pour s'assurer toute autre bénéfice inapproprié. Aux termes des présentes normes, les paiements inappropriés incluent les offres, les promesses, les autorisations ou les paiements de toute chose de valeur pour influencer des actions gouvernementales.

Les fournisseurs d'Accenture doivent mettre en place des procédures pour s'assurer que leurs employés et leurs fournisseurs se conforment pleinement aux lois anti-corruption applicables et aux présentes normes.

### Droit d'audit d'Accenture relatif aux présentes normes de conduite

7.1 Accenture peut vérifier, à ses propres frais, que le fournisseur d'Accenture respecte ces normes de conduite sur les sites où, ou depuis lesquels, des marchandises ou des services sont fournis à Accenture. Ces vérifications peuvent être effectuées pendant les heures normales de bureau une fois par an, et Accenture fournira un préavis écrit d'au moins 60 jours afin d'informer de son intention d'effectuer une telle vérification. Accenture effectuera ces audits de manière à limiter au maximum la perturbation des activités et des opérations RH du fournisseur d'Accenture. Les collaborateurs d'Accenture ou représentants indépendants (qui ne doivent pas être des concurrents du fournisseur d'Accenture) signeront des ententes de confidentialité appropriées avant de procéder à cette vérification.

7.2 Aux fins de cette vérification, le fournisseur d'Accenture fournira aux collaborateurs d'Accenture ou aux représentants indépendants un accès raisonnable aux informations pertinentes relatives aux politiques et procédures du fournisseur d'Accenture. Des coûts et dépenses raisonnables peuvent être imputés à Accenture si plus de 2 jours d'efforts sont nécessaires par le fournisseur d'Accenture pour achever la vérification. Sauf convention contraire écrite, Accenture ne pourra pas auditer les autres renseignements confidentiels du fournisseur d'Accenture, y compris : (a) les informations relatives aux autres clients ou partenaires d'affaires du fournisseur d'Accenture ; (b) les informations relatives aux coûts ou aux prix ; (c) les enquêtes ou résultats d'enquêtes internes auprès des employés ; (d) les informations démographiques des employés ; (e) les informations sur les plaintes ou réclamations légales ; (f) les conseils légalement privilégiés ; ou (g) les données personnelles non publiques relatives aux salariés (y compris les dossiers de formation individuelle). Accenture ne pourra pas interroger des employés du fournisseur d'Accenture choisis au hasard.

7.3 Accenture informe le fournisseur d'Accenture si des sujets de préoccupation sont identifiés par l'audit, et les parties peuvent convenir de se réunir pour discuter de ces préoccupations.

### Non-respect des normes de conduite ou des lois applicables



## Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

- 8.1** Le non-respect des présentes normes de conduite ou des lois applicables donne le droit à Accenture de mettre fin immédiatement à la relation entre le fournisseur et Accenture et/ou de divulguer les faits aux autorités, aux régulateurs et/ou aux organes chargés du maintien de l'ordre appropriés. Si cela est permis par la loi applicable, Accenture informera le fournisseur d'Accenture du problème et lui donnera la possibilité, dans les limites du raisonnable, de répondre avant qu'Accenture ne divulgue les faits en question aux autorités, au régulateur ou aux organes chargés du maintien de l'ordre concernés.
- 8.2** Les fournisseurs d'Accenture encouragent une culture de la transparence au sein de leur organisation et de leur chaîne logistique et encouragent les employés à exprimer leurs inquiétudes sur le plan légal et éthique, tant par la voie de leur supérieur hiérarchique que par la voie de rapports formels. Les fournisseurs d'Accenture doivent signaler les violations suspectées de ces normes par le fournisseur d'Accenture (ou par ses propres employés, prestataires de service, sous-traitants, ou fournisseurs). Les fournisseurs d'Accenture doivent aussi signaler tout problème dont ils ont connaissance concernant les affaires financières, les pratiques comptables, les questions d'audit, de corruption ou de fraude d'Accenture, ou tout autre comportement d'un collaborateur d'Accenture qui entre en contradiction avec les normes exposées dans le présent code.
- 8.3** Ces rapports doivent être rendus accessibles à la Ligne d'Assistance Téléphonique d'Accenture, auprès de laquelle vous pouvez faire part de vos doutes, ou pour obtenir un numéro de téléphone régional afin de pouvoir mis être relation avec un agent disponible 7/7 jrs, 24/24 H : <https://businessethicsline.com/accenture>. Dans la plupart des cas, vous pouvez rester anonyme lors de vos échanges avec l'Assistance d'Accenture; toutefois, dans certains pays, il se peut que cette option ne soit pas disponible pour raisons juridiques. Les fournisseurs d'Accenture doivent interdire toutes représailles contre tout employé d'un fournisseur d'Accenture qui : (1) se présente pour soulever, de bonne foi, une inquiétude concernant la violation de toute loi et/ou de l'une des présentes normes de conduite ; ou (2) aide Accenture, ou une autorité chargée de faire respecter la loi, en fournissant des informations permettant de répondre à une préoccupation. Dans ces normes, le terme « **représailles** » désigne le traitement injuste de toute sorte suite au soulèvement de bonne foi d'une inquiétude (ou toute menace d'un tel traitement injuste).
- 8.4** Dans les limites des droits de divulgation d'Accenture énumérés au point 8.1, Accenture traite toutes les allégations sérieusement et de façon strictement confidentielle. En fonction de la nature et des circonstances de l'allégation, Accenture peut chercher à travailler – le cas échéant – avec le fournisseur d'Accenture et d'autres tiers concernés afin d'arriver à une résolution convenable et opportune.
- 8.5** En outre, les fournisseurs d'Accenture aux États-Unis peuvent signaler les préoccupations liées à la traite des êtres humains à travers la ligne directe globale contre la traite des personnes au 1-844-888-FREE (3733) ou sur [help@befree.org](mailto:help@befree.org).

**Remarque : Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer pour les fournisseurs menant des activités pour Accenture avec des clients du gouvernement des États-Unis, comme décrit dans les normes d'éthique et de conduite des affaires au niveau fédéral d'Accenture disponibles sur : <https://www.accenture.com/us-en/company-ethics-code>**

Veillez noter que :

Accenture se réserve le droit de mettre à jour les présentes normes à tout moment afin de refléter les changements du climat réglementaire ou des affaires

### Où obtenir des informations et une assistance supplémentaires

[Code d'éthique professionnelle d'Accenture](#)

[Core values \(valeurs fondamentales\) d'Accenture](#)

[Pacte mondial des Nations Unies](#)

Charte internationale des droits de l'homme :

<http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/index.html>

Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

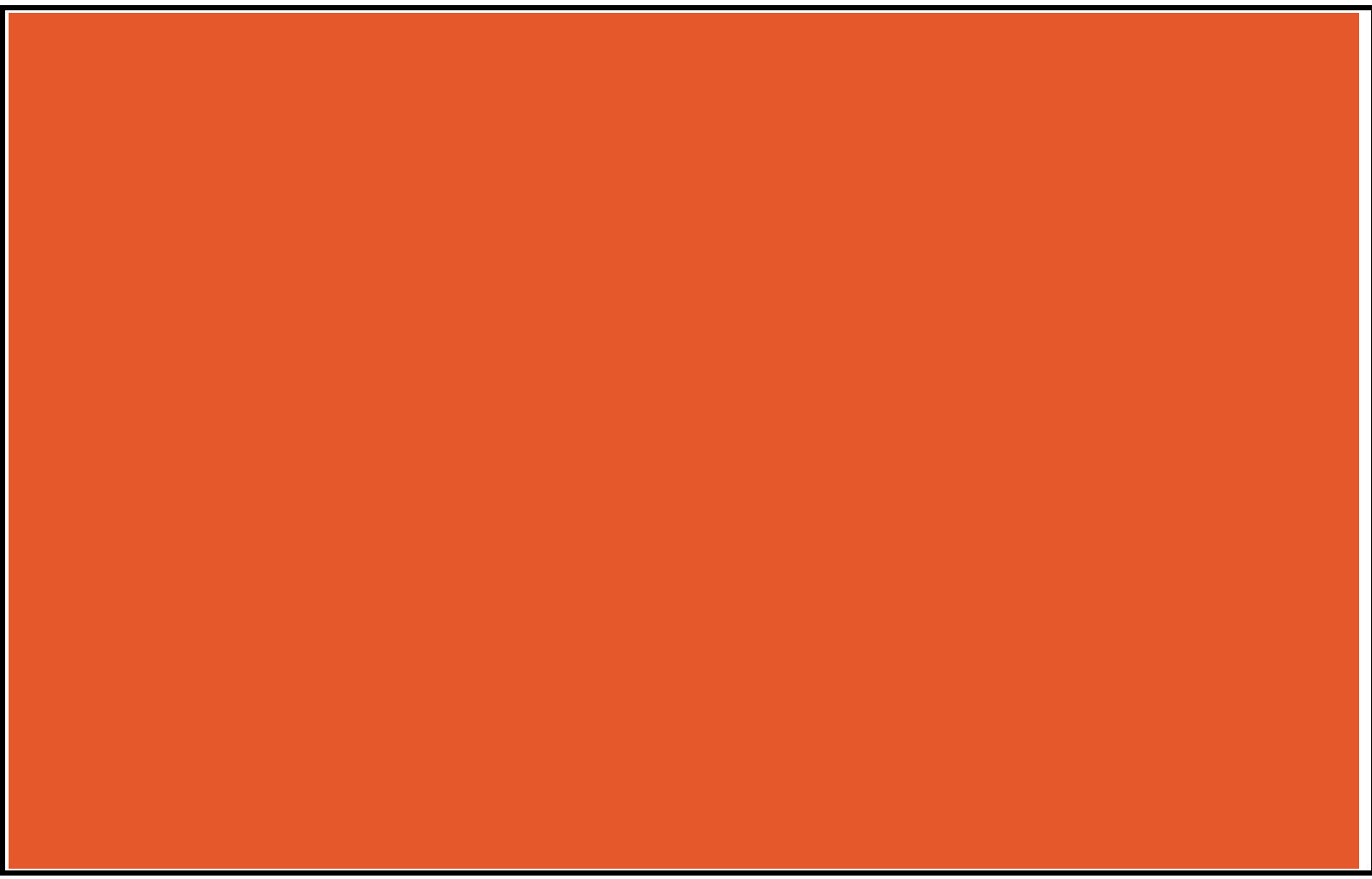
<http://www.ilo.org/declaration/lang--en/index.htm>



## Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture

Si vous avez des questions sur les normes de conduite de nos fournisseurs, veuillez contacter Accenture à l'adresse [ProcurementPlus.Risk@accenture.com](mailto:ProcurementPlus.Risk@accenture.com)

L'accès au code d'éthique professionnelle d'Accenture, aux présentes normes, aux politiques ou formations d'Accenture ne doit pas être interprété comme, et en aucun cas implique que, les employés du fournisseur sont employés par Accenture ; les conditions essentielles de l'emploi des salariés du fournisseur restent sous l'entière responsabilité du, et sont régies par le fournisseur.



Copyright © 2018 Accenture  
Tous droits réservés.

Accenture, son logo et High  
Performance Delivered sont des  
marques déposées d'Accenture.

Septembre 2018